

Matin de la prévention

Programme TMS Pros

Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques

19 mai – Reims

27 mai – Nancy

28 mai – Epinal / Troyes

4 juin – Chaumont

11 juin – Charleville

Programme de la réunion

1 - Le projet de prévention

2 - Les étapes du programme

3 – Témoignage/Echanges

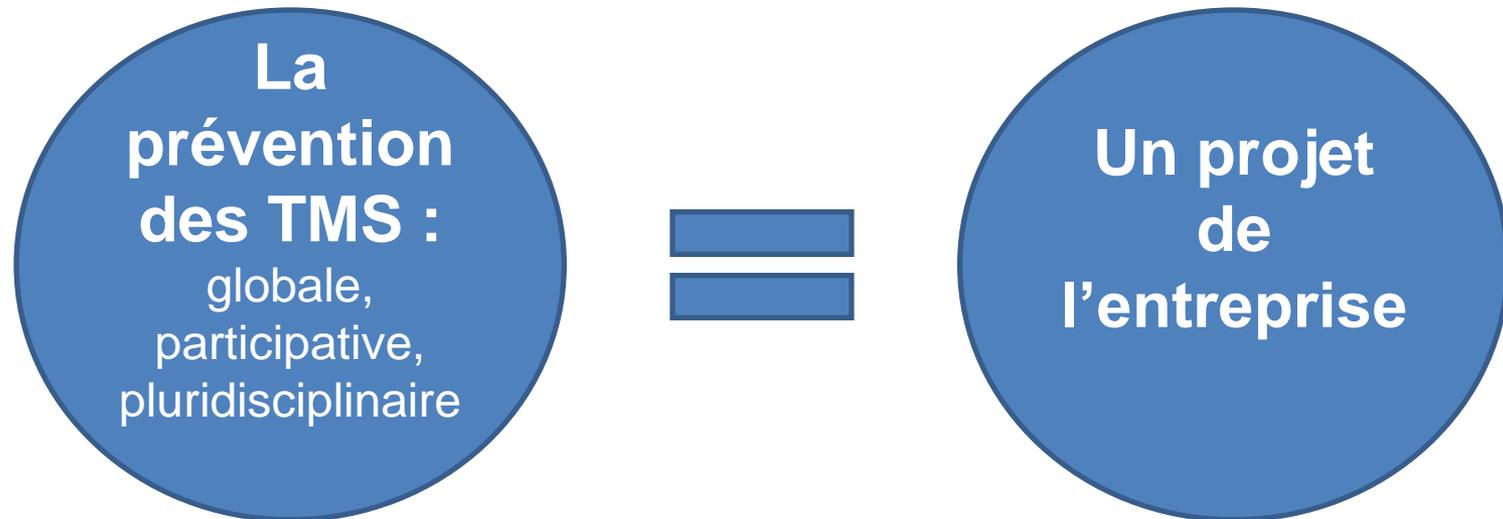
4 – Accompagnement de la Carsat

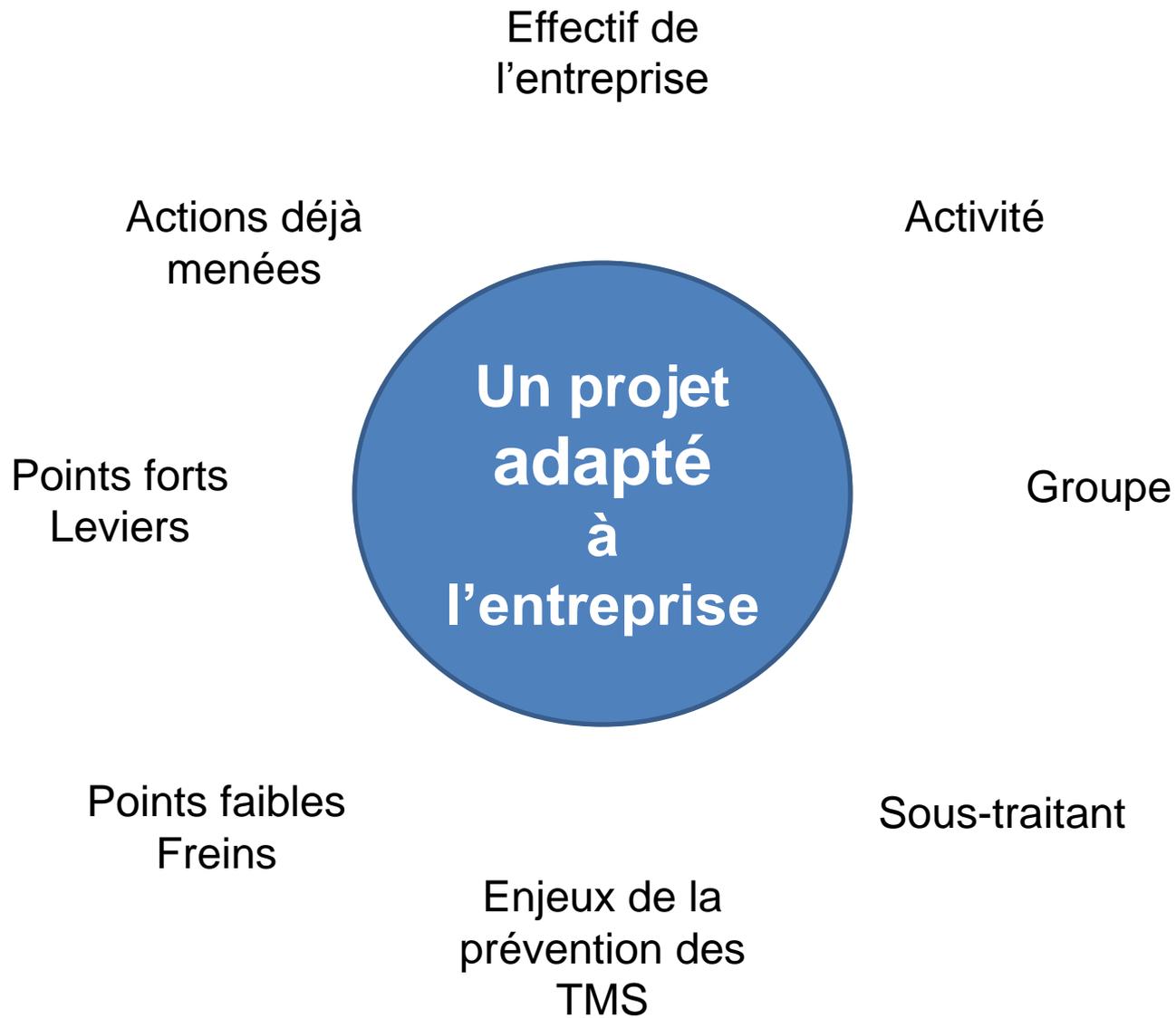
***La prévention des TMS,
un projet de l'entreprise,
adapté à l'entreprise***

Programme TMS Pros : objectifs

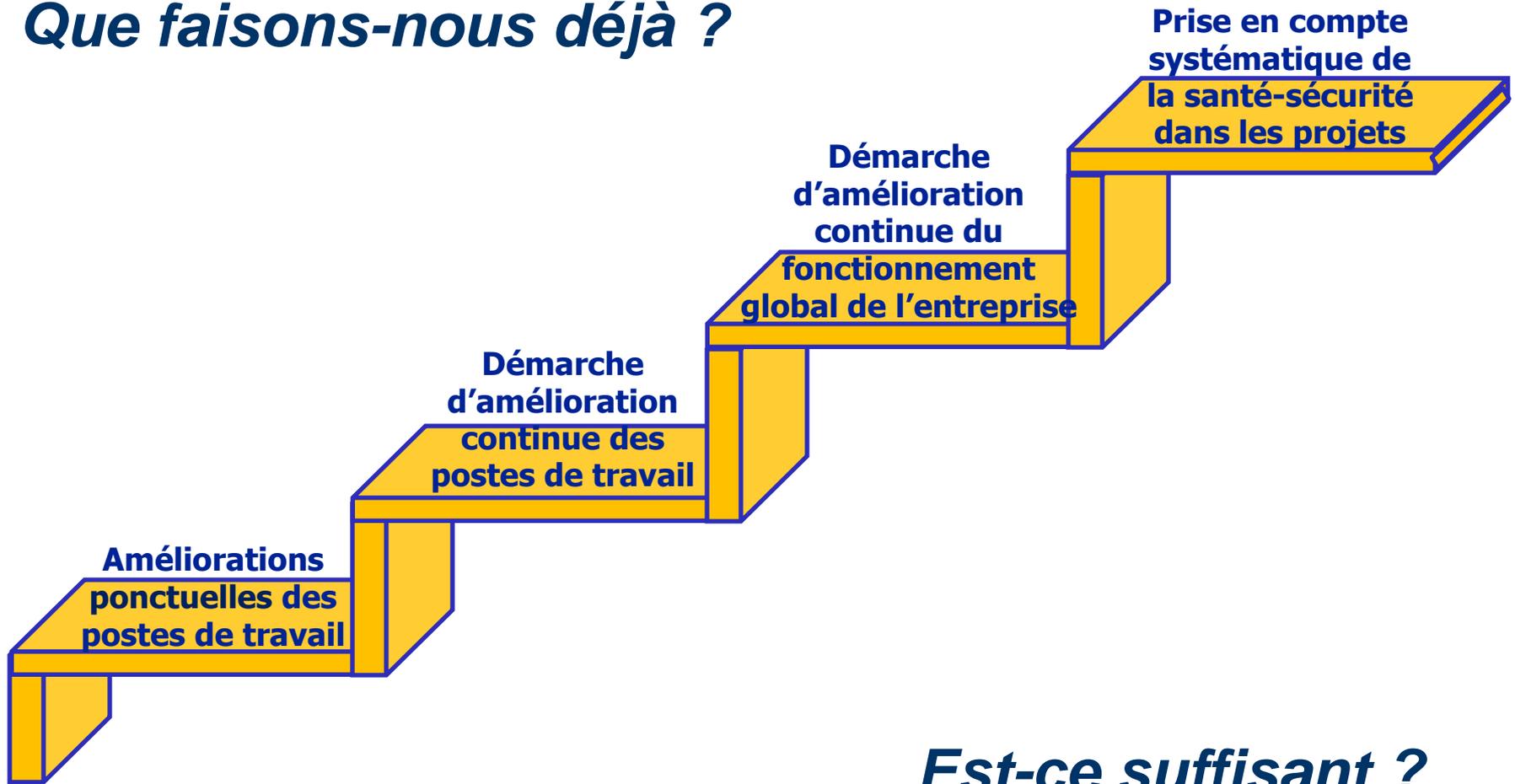
**S'assurer que les entreprises
s'engagent et/ou progressent en prévention des TMS**

**Vérifier que les conditions de réussite
d'une démarche pérenne et efficace sont réunies, étape par étape**



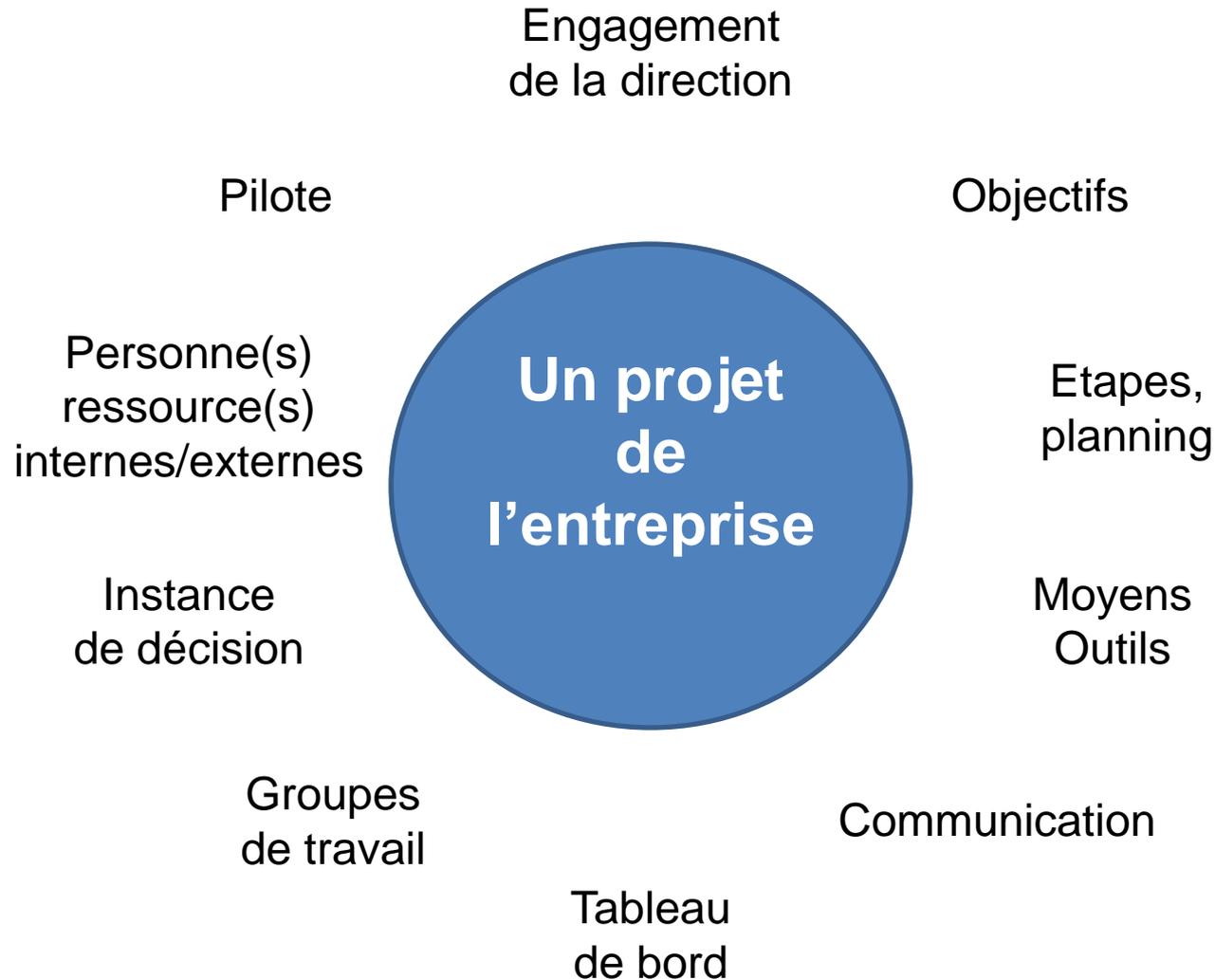


Que faisons-nous déjà ?



Est-ce suffisant ?

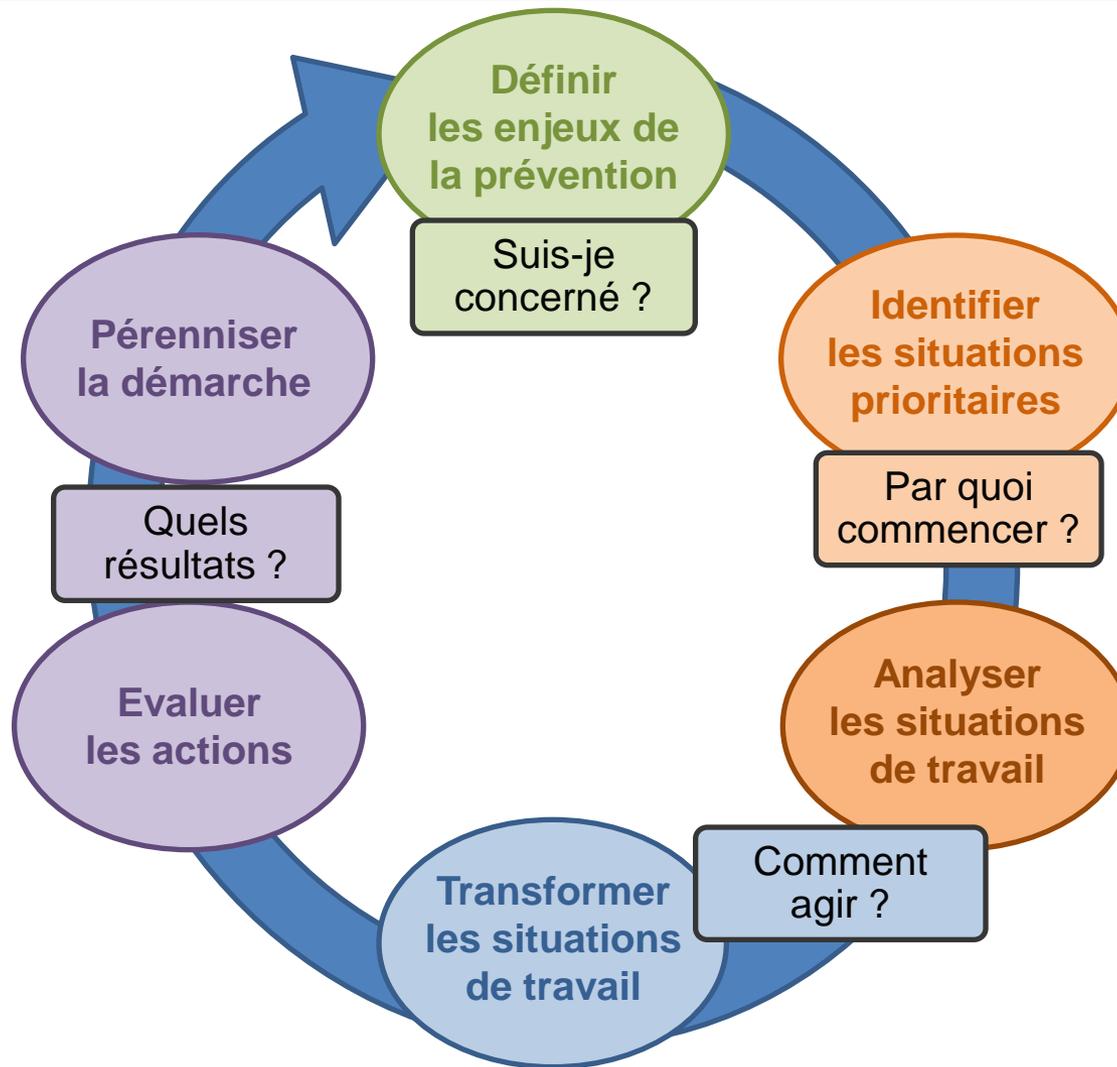
Enjeux HUMAINS	Enjeux ECONOMIQUES
<i>Douleurs, restrictions, handicap AT, MP Maintien dans l'emploi Reclassement, licenciement Ambiance de travail Motivation</i>	<i>Coûts directs Coûts indirects</i>
AUTRES ENJEUX	Enjeux JURIDIQUES
<i>Clients Image ...</i>	<i>Sanctions civiles et pénales Faute inexcusable</i>



Environ 50% des items du programme

Les étapes du programme TMS Pros

TMS Pros : agir en 4 étapes



Inscription au programme

338 entreprises concernées par le programme TMS Pros

76% des entreprises sont inscrites à ce jour

6 entreprises ont souhaité intégrer le programme

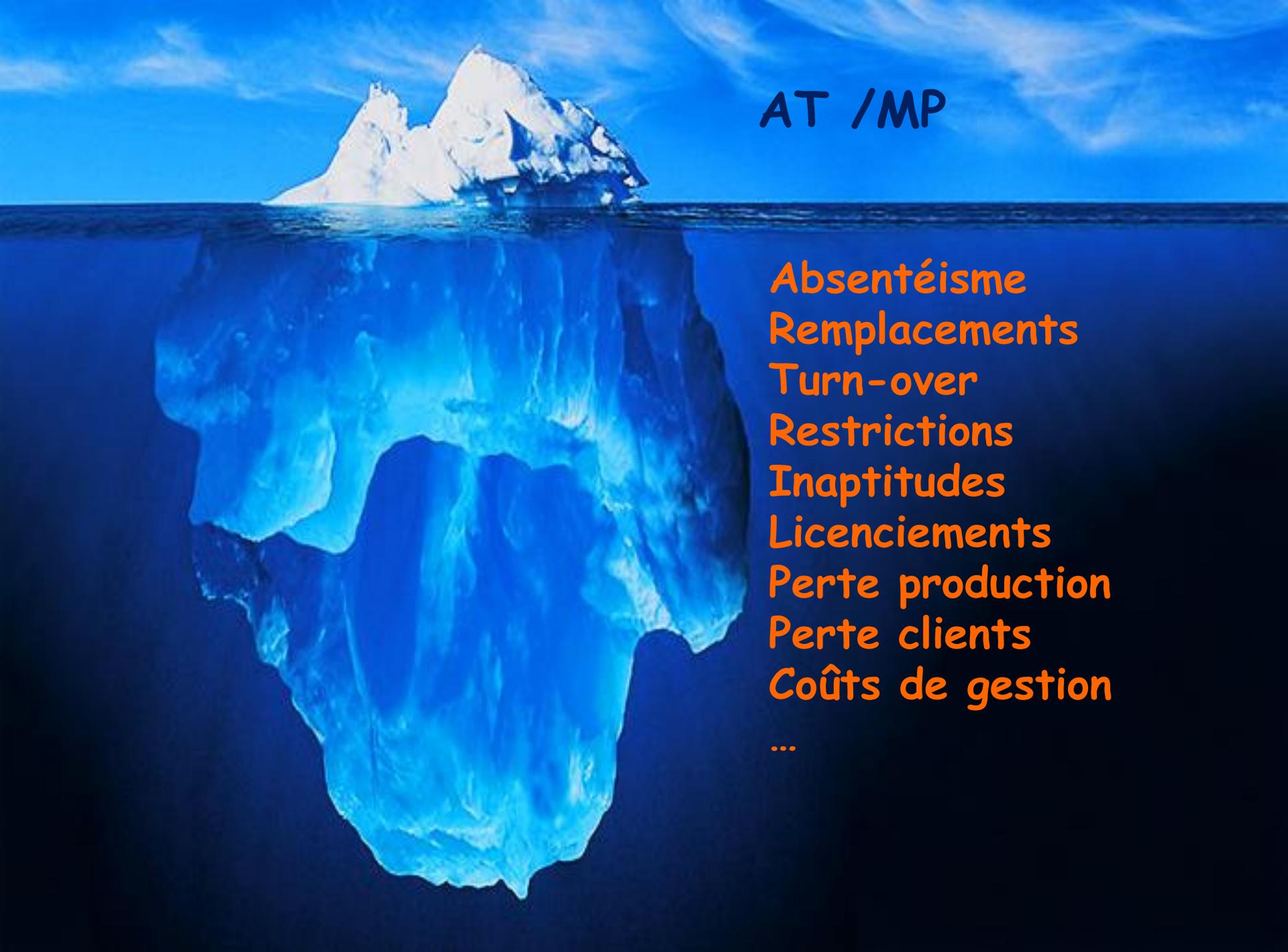
TABLEAU DE BORD TMS Pros

CATÉGORIES	NATURE	NOMBRE	2014	2015	2016	2017
EFFECTIF DE L'ENTREPRISE	Effectif salarié au 01/01/201_	CDI				
		CDD				
		Total CDD+CDI				
DONNÉES DE SANTÉ	MP au cours de l'année écoulée (Tableaux 57, 69, 79, 97, 98)	Nombre de MP déclarées				
		Nombre de MP reconnues				
		Nombre total de jours d'absence pour MP				
	AT liés à la manutention manuelle	Nombre d'AT déclarés				
		Nombre d'AT reconnus				
		Nombre total de jours d'absence pour AT				
Inaptitudes prononcées par le médecin du travail liées à des TMS ou à la manutention manuelle	Nombre d'inaptitudes totales					
	Nombre d'inaptitudes partielles					
MAINTIEN/ RETOUR AU TRAVAIL	postes aménagés à la suite de TMS des membres supérieurs, inférieurs et du dos	Nombre de postes aménagés				
		% de postes aménagés				
DIALOGUE SOCIAL	Réunions abordant les TMS et les risques liés à la manutention manuelle avec les instances représentatives du personnel	Nombre de réunions du CHSCT				
		Nombre de réunions CE et DP				
PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE ET AUTRES INDICATEURS*						

A mettre à jour au moins une fois par an

A personnaliser avec des indicateurs propres à la problématique

A approfondir par secteur / métier pour définir les priorités (dépistage, étape 2)

An iceberg floating in the ocean. The tip of the iceberg is visible above the water surface, while the much larger, submerged part is visible below. The sky is blue with light clouds, and the water is a deep blue.

AT /MP

Absentéisme
Remplacements
Turn-over
Restrictions
Inaptitudes
Licenciements
Perte production
Perte clients
Coûts de gestion

...

TABLEAU DE BORD TMS Pros

Exemples d'indicateur supplémentaire

CATÉGORIES	NATURE	NOMBRE	2014	2015	2016	2017
EFFECTIF DE L'ENTREPRISE	Effectif salarié au 01/01/201_	CDI				
		CDD				
		Total CDD+CDI				
DONNÉES DE SANTÉ	MP au cours de l'année écoulée (Tableaux 57, 69, 79, 97, 98)	Nombre de MP déclarés				
		Nombre de MP reconnus				
		Nombre total de jours d'absence pour MP				
	AT liés à la manutention manuelle	Nombre d'AT déclarés				
		Nombre d'AT reconnus				
		Nombre total de jours d'absence pour AT				
	Inaptitudes prononcées par le médecin du travail liées à des TMS ou à la manutention manuelle	Nombre d'inaptitudes totales				
Nombre d'inaptitudes partielles						
MAINTIEN/ RETOUR AU TRAVAIL	postes aménagés à la suite de TMS des membres supérieurs, inférieurs et du dos	Nombre de postes aménagés				
		% de postes aménagés				
DIALOGUE SOCIAL	Réunions abordant les TMS et les risques liés à la manutention manuelle avec les instances représentatives du personnel	Nombre de réunions du CHSCT				
		Nombre de réunions CE et DP				
PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE ET AUTRES INDICATEURS*						

Taux de fréquence

Taux de gravité

Nombre de MP 57 (A,B,C,D), 69, 79, 97, 98

Taux d'absentéisme

Coût AT/MP

Passages à l'infirmerie

Nombre de fiches de douleurs

Nombre d'actions d'amélioration

Nombre d'études de postes

Formations (PRAP)

Nombre d'incident client

Nombre de fiches pénibilité...

Etape 1

En quoi suis-je concerné ?

338 entreprises concernées par le programme TMS Pros

46% des entreprises en étape 1 à ce jour

45% des entreprises = étape 1 validée

Etape 1 – En quoi suis-je concerné ?

Les préalables à l'engagement dans la démarche de prévention des TMS :

- * Evaluation du risque TMS dans le Document Unique*
- * Identification des activités / postes concernés par les MP reconnues*

Suppression des questions relatives à la pénibilité en mai 2015

Etape 2

Par quoi commencer?

338 entreprises concernées par le programme TMS Pros

23% des entreprises en étape 2 à ce jour

12% des entreprises = étape 2 validée

Etape 2 – Par quoi commencer ?

*Objectifs et priorités

Etat des lieux

Dépistage

*Communication

Information de l'ensemble des salariés

*Compétences et personnes ressources

Personnes ressources internes / externes

Formations

Pluridisciplinarité

– Guide à destination des entreprises / Programme TMS Pros – Comment renseigner l'étape 2 – Par quoi commencer ?

Vous êtes inscrit au programme TMS Pros et nous avons validé l'étape 1 de votre parcours. Ce guide vous donne quelques indications pour vous aider à poursuivre votre démarche de prévention des TMS et à renseigner l'étape 2 du programme.

Les objectifs des étapes du programme TMS Pros

Inscription au programme

- Tableau de bord « 2014 » : se questionner sur les indicateurs à mettre en place, s'engager dans un suivi sur 4 ans minimum.
- Le tableau de bord sera à **mettre à jour une fois par an**, pour vous permettre d'étudier l'évolution de vos indicateurs, de les faire évoluer si besoin, et d'orienter vos actions.

Etape 1 – Suis-je concerné ?

- L'identification du risque TMS dans votre document unique et la connaissance des situations concernées par des maladies professionnelles sont deux préalables à votre engagement dans la démarche de prévention des TMS.

Etape 2 – Par quoi commencer ?

- Définir des objectifs pour la démarche de prévention des TMS,
- Réaliser un dépistage pour prioriser les actions à mener,
- Informer les salariés de la démarche initiée,
- S'assurer que votre établissement dispose des compétences pour la suite de la démarche.

Etape 3 – Comment agir ?

- Réaliser le diagnostic des postes / activités / métiers exposés à risque de TMS,
- Identifier les facteurs de risque TMS présents et leurs causes,
- Construire un plan d'actions issu du diagnostic, le mettre en oeuvre et le suivre,
- Evaluer l'efficacité des actions mises en oeuvre.

Etape 4 – Quels résultats pour mon entreprise ?

- Suivre et pérenniser votre démarche,
- Evaluer votre démarche et identifier des axes de progrès.

Etape 2 – Par quoi commencer ?

Identifier et hiérarchiser les situations à risque pour établir des priorités

Par l'analyse des informations / indicateurs / documents :

- * Point de vue du Médecin du travail
- * Point de vue de l'encadrement
- * Point de vue des IRP
- * Point de vue des salariés (recueil des plaintes, douleurs)
- * Analyse des indicateurs (tableau de bord)
- * Document unique d'évaluation des risques

Par l'utilisation d'outils de dépistage :

- * Outil INRS TMS Pros (ED 6161),
- * Check-list OSHA,
- * Questionnaires,
- * ...



Etape 2 – Par quoi commencer ?

Définir les priorités :

Dépistage total ou partiel

Pour planifier dans le temps les diagnostics à réaliser



Définir vos priorités - Etape 2 Document à enregistrer à la question 7

Pour structurer votre projet de prévention, il faut identifier les situations à risque de TMS dans votre établissement et les hiérarchiser. Cette phase de dépistage peut se faire :

- par le recueil, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives : indicateurs (sur plusieurs années, par métier / service / population), questionnaires (recueil des plaintes / des douleurs), remontées d'informations (médecin du travail, IRP, encadrement),
- et/ou par l'utilisation d'outils de dépistage : outil INRS du site [tmspros](http://tmspros.fr), check-list [Q3ho](http://q3ho.fr), outil propre à votre établissement, ...
- et/ou à partir de votre document unique d'évaluation des risques

Nom de votre établissement	...
Combien de situations de travail / postes / métiers sont présents au sein de votre établissement ?	Nombre = ...
Sur combien de situations de travail avez-vous effectué un dépistage du risque de TMS ?	Nombre = ...
Quelle méthode avez-vous utilisé pour dépister et hiérarchiser les situations à risque ?	...
Indicateurs, outil INRS du site tmspros , check-list Q3ho , questionnaire, DUER, outil interne...	...

Reportez dans le tableau suivant le résultat de votre dépistage et de votre hiérarchisation :

Unité, atelier, secteur, ...	Situation, poste, métier...	Nombre de salariés concernés	Niveau / ordre de priorité	Date de diagnostic envisagé (étape 3)

Sur votre espace [tmspros](http://tmspros.fr), à la fin de l'étape 2, suite à la partie commentaire, vous pouvez ajouter une pièce jointe complémentaire (exemple : DUER, résultat d'un outil de dépistage, résultats de l'analyse d'indicateurs, ...).]

Etape 3

Comment agir?

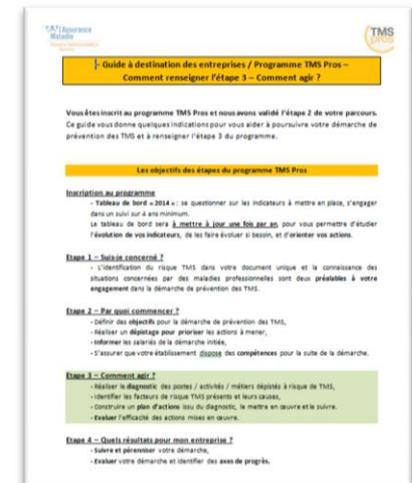
338 entreprises concernées par le programme TMS Pros

4% des entreprises en étape 3 à ce jour

1% des entreprises = étape 3 validée

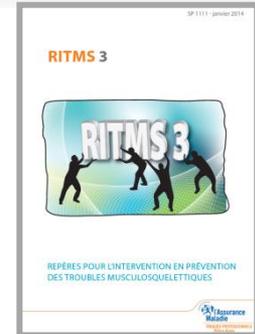
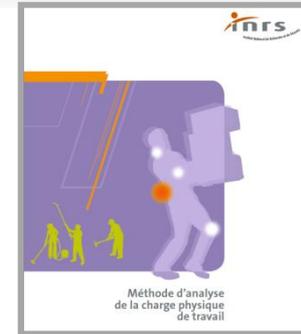
Etape 3 – Comment agir ?

- *Diagnostic d'une situation prioritaire (cf E2)*
- *Formalisation et mise en œuvre d'un plan d'actions*
- *Evaluation de l'efficacité des actions mises en œuvre*



Etape 3 – Comment agir ?

**Diagnostic d'une situation prioritaire (cf E2)*



Nécessité de comprendre l'activité réelle de travail :

- *Identifier les facteurs biomécaniques, organisationnels et psychosociaux*
- *Rechercher les causes*

Méthodologie d'analyse :

- *Groupe de travail pluridisciplinaire*
- *Outils d'analyse (observations, entretiens...)*

Diagnostic d'une situation à risque TMS - résultats	Situation = ...	Date de validation du diagnostic = ...
--	-----------------	--

Actions réalisées par le(s) opérateur(s) = observation de l'activité réelle	Facteurs biomécaniques				Facteurs organisationnels et psychosociaux = observés + issus des entretiens avec les opérateurs	Causes, origines Pourquoi ces facteurs de risque sont présents ? Pourquoi les opérateurs réalisent cette action de cette manière ?	Ordre de priorité
	Postures à risque	Effort (faible, moyen, élevé)	Fréquence (faible, moyenne, élevée)	Autres (vibrations, froid...)			
<i>Noter ici les principales actions, étapes de l'activité présentant des facteurs de risque.</i>	<i>Voir schémas p18 à 20 de la brochure RITMS3</i>	<i>Effort ressenti, évalué par l'opérateur (faible, moyen, élevé)</i>	<i>Nb de sollicitation de l'articulation par minute ou par heure (voir p28 de la brochure RITMS3)</i>		<i>Exemples : dysfonctionnements, pannes, usure du matériel, faibles marges de manœuvre, manque d'autonomie, pression temporelle, problème qualité, ...</i>	<i>Conception de la machine, du produit, des locaux, aménagement du poste, poids de l'outil, hauteur de travail, travail en flux tendu, objectifs, prime, organisation de la polyvalence, ... = origines des facteurs de risque</i>	<i>A valider avec les opérateurs concernés</i>
Evaluation des manutentions manuelles (si concerné). Tonnage journalier (cf norme NF X35-109)	Prendre en compte dans le calcul toutes les reprises de charges observées dans l'activité réelle.					Poids la charge, caractéristiques de la charge, flux, environnement, ...	

Etape 3 – Comment agir ?

**Formalisation et mise en œuvre d'un plan d'actions*

Rechercher les solutions collectivement (opérateurs, RH, qualité, production, maintenance...):

- *Identifier les causes organisationnelles et techniques*
- *Rechercher des améliorations pour diminuer les facteurs de risques*
- *Les formaliser dans un plan d'actions*

Envisager des actions à court, moyen et long termes.

Agir dès la conception dès que possible.

Etape 4

Quels résultats ?

338 entreprises concernées par le programme TMS Pros

3% des entreprises en étape 4 à ce jour

0% des entreprises = étape 4 validée

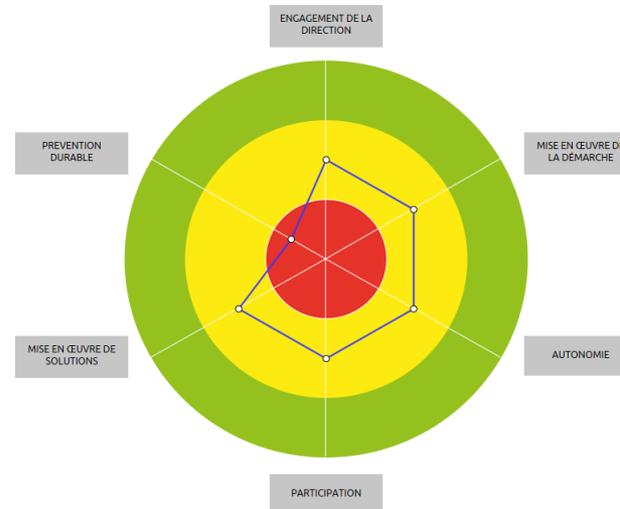
Etape 4 – Quels résultats pour mon entreprise ?

Comment suivre, évaluer et pérenniser le projet ?

CATÉGORIES	NATURE	NOMBRE	2014	2015	2016	2017
EFFECTIF DE L'ENTREPRISE	Effectif salarié au 01/01/201 _	CDI				
		CDD				
		Total CDD+CDI				
DONNÉES DE SANTÉ	MP au cours de l'année écoulée (Tableaux 57, 69, 79, 97, 98)	Nombre de MP déclarées				
		Nombre de MP reconnues				
		Nombre total de jours d'absence pour MP				
	AT liés à la manutention manuelle	Nombre d'AT déclarés				
		Nombre d'AT reconnus				
		Nombre total de jours d'absence pour AT				
	Inaptitudes prononcées par le médecin du travail liées à des TMS ou à la manutention manuelle	Nombre d'inaptitudes totales				
		Nombre d'inaptitudes partielles				
	MAINTIEN/ RETOUR AU TRAVAIL	postes aménagés à la suite de TMS des membres supérieurs, inférieurs et du dos	Nombre de postes aménagés			
% de postes aménagés						
DIALOGUE SOCIAL	Réunions abordant les TMS et les risques liés à la manutention manuelle avec les instances représentatives du personnel	Nombre de réunions du CHSCT				
		Nombre de réunions CE et DP				
PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE ET AUTRES INDICATEURS *						

À NOTER

Cette représentation vous permet d'identifier les axes de travail à améliorer en priorité (le vert correspond à une évaluation optimale tandis que le rouge pointe les aspects les plus critiques). Elle constitue un support aux échanges entre acteurs de la démarche.



Etape 4 – Quels résultats pour mon entreprise ?

Indicateurs de résultats

- Santé et sécurité : AT, MP, restrictions, douleurs, ...
- Ressources humaines : absentéisme, turn-over, ...
- Fonctionnement : rendement, retour clients, pannes, ...

Indicateurs de moyens

- Formations à la prévention des TMS,
- Réunions des groupes de travail,
- Réunions du CHSCT, ...

Indicateurs d'actions

- Améliorations de postes de travail,
- Nouveaux outils,
- Polyvalence,
- Nouveaux process, ...

CATEGORIES	NATURE	NOMBRE	2014	2015	2016	2017
EFFETS DE L'ENTREPRISE	Effet relatif au CHSCT					
	Total CHSCT					
DONNÉES DE SANTÉ	MP au cours de l'année civile (Châlon (1, 6, 7, 9, 10))	Nombre de MP déclarés				
		Nombre de MP reconnus				
		Nombre total de jours d'absence pour MP				
	AT liés à la maintenance manuelle	Nombre d'AT déclarés				
		Nombre d'AT reconnus				
	Nombre total de jours d'absence pour AT					
	Longitudes prises en compte par les instances de travail liées à des TMS ou à la maintenance manuelle	Nombre d'longitudes validées				
		Nombre d'longitudes portées				
MAINTIEN/RETOUR AU TRAVAIL	postes aménagés à la suite de TMS des membres représentants, salariés et de des	Nombre de postes aménagés				
		% de postes aménagés				
DIALOGUE SOCIAL	Réunions abordant les TMS et les risques liés à la maintenance manuelle avec les instances représentatives du personnel	Nombre de réunions du CHSCT				
		Nombre de réunions CE et DP				
PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE ET AUTRES INDICATEURS*						

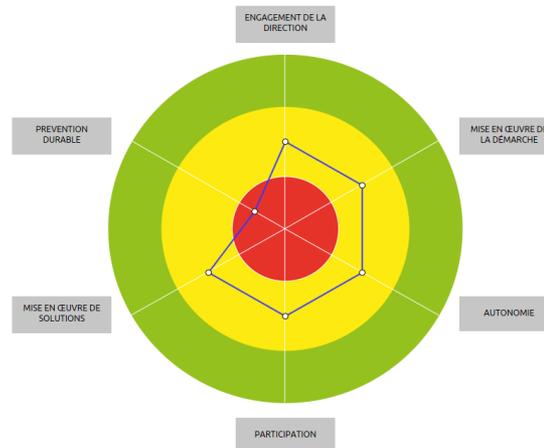
Etape 4 – Quels résultats pour mon entreprise ?

Indicateurs de développement de la démarche

- Engagement de la direction
- Mise en œuvre de la démarche avec des outils adaptés
- Autonomie dans la démarche
- Participation des salariés, de l'encadrement et des IRP
- Actions techniques / humaines / organisationnelles
- Prévention durable des TMS

À NOTER

Cette représentation vous permet d'identifier les axes de travail à améliorer en priorité (le vert correspond à une évaluation optimale tandis que le rouge pointe les aspects les plus critiques). Elle constitue un support aux échanges entre acteurs de la démarche.



Témoignage d'entreprise

Echanges

Accompagnement Carsat

Formateurs formés et certifiés par l'INRS



Organisme de formation	Sessions	Jours 1 et 2	Jours 3 et 4	Jour 5
AFPI 54-88 Site Technologique Saint Jacques II 10 Rue Alfred Kastler 54320 MAXEVILLE	Session 1	17 et 18 septembre 2015	17 et 18 novembre 2015	17 février 2016
	Session 2	Contacter l'organisme de formation pour les dates des prochaines sessions.		
SECILOG 5 Rue de Prague Parc du Grand Troyes 10300 SAINTE SAVINE	Session 1	23 et 24 juin 2015	08 et 09 septembre 2015	8 décembre 2015
	Session 2	15 et 16 septembre 2015	03 et 04 novembre 2015	9 février 2016
SOLUTIONS PREVENTION 2 Allée Albert Caquot 51100 REIMS	Session 1	18 et 19 mai 2015	06 et 07 juillet 2015	5 novembre 2015
	Session 2	18 et 19 juin 2015	14 et 15 septembre 2015	11 décembre 2015

Deux travaux intersessions sont à réaliser par le stagiaire.

Un accompagnement sur site d'une demi-journée pour chaque intersession est planifié par le formateur.

Version 3 – 13 mai 2015

La prévention des TMS passe par la mise en œuvre d'une démarche participative associant toutes les fonctions de l'entreprise.

Le chef d'établissement doit :

- *piloter ou déléguer le pilotage du projet.*
- *mobiliser les acteurs internes et externes nécessaire au projet et –*
- *définir les moyens associés.*
- *désigner une ou plusieurs « personnes ressources » chargées d'animer et de conduire les étapes du projet.*

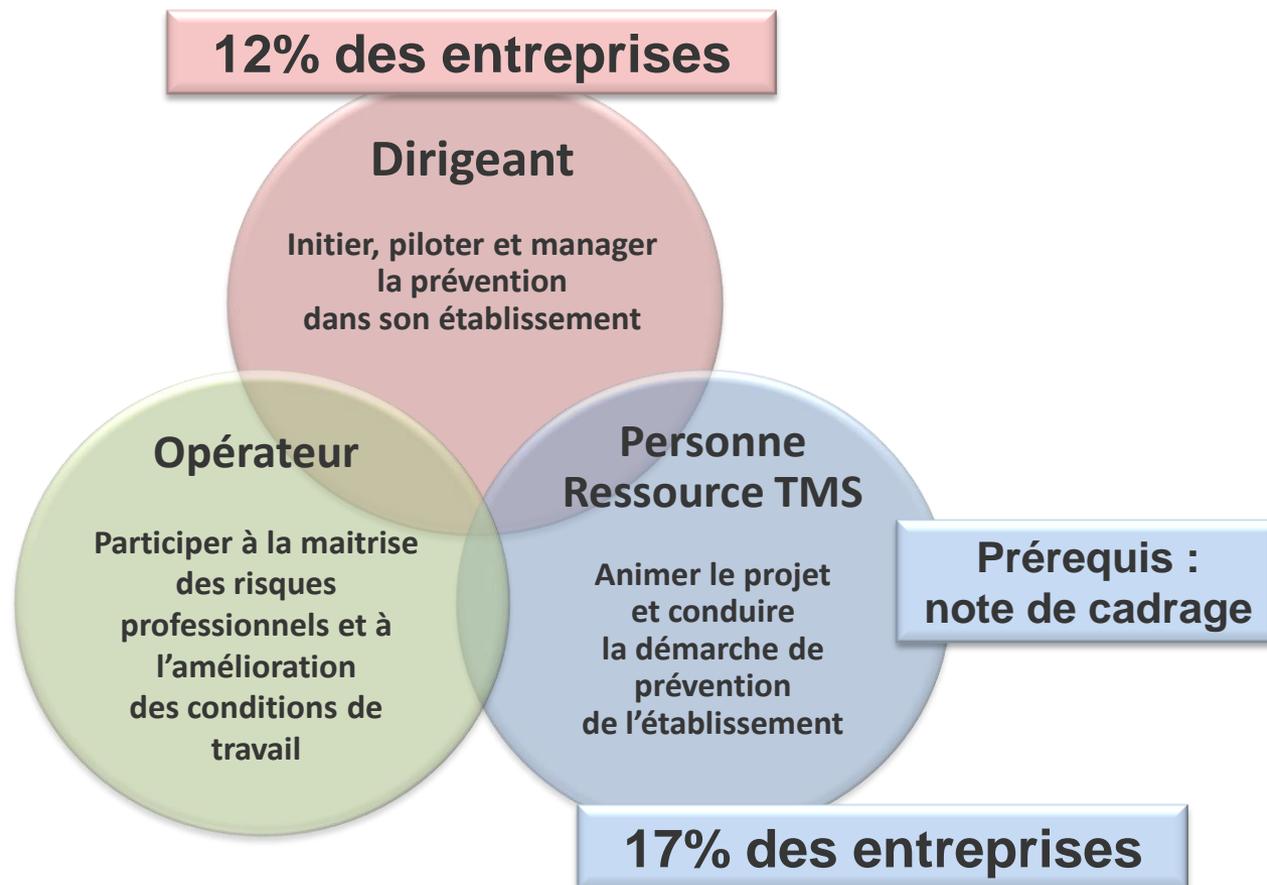
La Personne Ressource doit :

- *Organiser et animer le projet,*
- *sensibiliser et mobiliser les acteurs,*
- *dépister et analyser les situations à risque,*
- *animer une réflexion collective pour la construire d'un plan d'actions, ...*

Choix de la Personne ressource

- 23% des entreprises en étape 2 à ce jour
- 19% Ressources internes
 - 4% Ressources externes (SIST)

OFFRE NATIONALE DE FORMATION



Note de cadrage du projet de prévention des TMS

Objectifs

**=> Structurer le projet et définir les missions des différents acteurs
(lettre de mission possible)**

Définition des conditions d'exécution du projet, objectifs et enjeux

Contrat interne pilote du projet / personne ressource interne ou externe

Formalisation du projet

Guide dans les actions des acteurs du projet

Référence tout au long du projet

En cas de personne ressource externe :

Peut servir de base à la rédaction d'un cahier des charges pour définir la mission attendue

Note de cadrage du projet de prévention des TMS

Proposition de trame :

- * Le contexte / l'état des lieux
Impact des TMS, actions réalisées, points à améliorer, caractéristiques de l'établissement
- * Les enjeux
Objectifs et priorités
- * Le déroulement prévisionnel du projet
Organisation et planning
- * Les ressources
Moyens humains, techniques, financiers
- * La communication / information
Modalités, fréquence
- * La formation
Personne ressource
- * Le suivi et l'évaluation
Indicateurs, modalités

Les ressources externes

> Consultants en prévention des TMS

Liste téléchargeable sur le site internet de la Carsat Nord-Est

!! Cahier des charges pour faire appel à un consultant !!

ED 860 INRS « Passer commande d'une prestation ergonomique dans le cadre d'une action de prévention des TMS ».

> Stagiaires en ergonomie (Université de Lorraine – Faculté de médecine)

Master Ingénierie de la Santé – Parcours Ergonomie

- Stage de Master 1 de mars à juin (3 mois)

- Stage de Master 2 de janvier à juin (6 mois)

> Réseau des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels

> Carsat, Service de santé au travail, OPPBTP, Aract, ...

Accompagnement financier

Pour les formations



Pour le diagnostic



Pour le matériel

Moins de 50 salariés

Aide financière simplifiée régionale TMS pro

**50 % du coût
25 000 € max**

- Validité de l'offre : du 1^{er} janvier 2015 au 31 octobre 2015
- Date limite de réservation : 30 septembre 2015
- Date d'envoi des justificatifs : 13 novembre 2015

Moins de 200 salariés

Contrat de prévention

**15 à 50 % du coût
50 000 € max**

Existence d'une convention
Cnamts/branche professionnelle

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/recherche-de-cno.php>

Information des entreprises ciblées par **courriers**

Réunions d'informations des entreprises

Réunions de présentation de l'offre de service aux **personnes ressources**

Mails d'information envoyés périodiquement aux entreprises ciblées



351 entreprises ciblées



7 réunions ressources
60 % de participation



7 réunions d'information
61 % de participation



6 ateliers personnes ressources

Stratégie utilisée Mobilisation et suivi individuels

Désignation d'un
correspondant
Carsat par
entreprise ciblée

Interventions
du correspondant *in*
situ pour convaincre
ou aider les
établissements

Validation des
éléments fournis par
les établissements
via le site tmspros.fr



42 % des personnes
ressources **nommées**



75 % des entreprises
inscrites au programme



338 entreprises actives



12 % des démarches
TMS engagées

Accompagnement technique



Nos équipes de contrôleurs de sécurité, d'ergonomes, d'ingénieurs conseil et leurs assistantes sont à votre disposition pour vous conseiller et vous guider dans la prévention des risques professionnels

Les antennes départementales

08 : Charleville – Tél. 03 24 57 96 63
10 : Troyes – Tél. 03 25 73 31 91
51 : Reims – Tél. 03 26 84 41 57
52 : Chaumont – Tél. 03 25 02 85 50
54 : Nancy – Tél. 03 83 34 18 88
55 : Bar le Duc – Tél. 03 83 34 15 20
88 : Epinal – Tél. 03 83 34 15 20

Le service documentation

Nancy – Tél. 03 83 34 49 02
documentation.prevention@carsat-nordest.fr

> Boite mail tmspros :
tmspros@carsat-nordest.fr